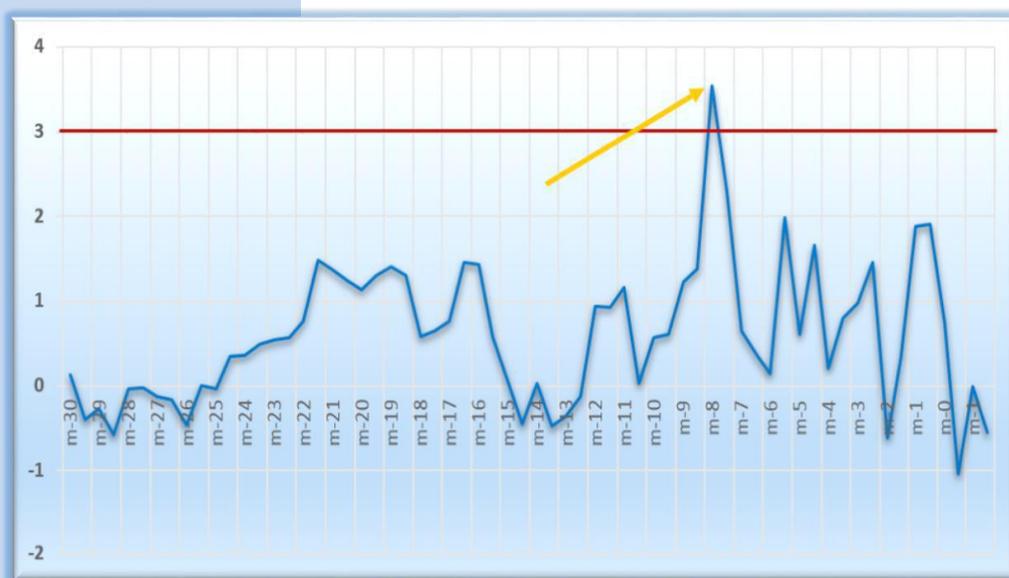


UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission



INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) AU SEIN DE L'UEMOA



Note d'analyse du mois de mai 2023

Date de parution : juin 2023

SOMMAIRE

I.	NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS.....	2
II.	RESUME.....	3
III.	EVOLUTION MENSUELLE.....	3
3.1	Au niveau régional.....	3
3.2	Au niveau des Etats	4
IV.	EVOLUTION ANNUELLE.....	9
V.	ANNEXES.....	10
	Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA	10
	Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA	10
	Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de mai 2023)	11
	Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de mai 2023)	11
	Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union.....	12
	Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices des fonctions de consommation.....	12
	Tableau 7: Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices de la nomenclature secondaire	12
	Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (en avril et mai 2023)	13
	Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union.....	13

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA base 100 en 2014

*Depuis octobre 2018, l'Union a changé la base de son IHPC. En effet, l'UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2008 à l'IHPC base 100 en 2014. Ce dernier indice a été validé par le règlement N°03/2017/CM/UEMOA portant adoption des modalités d'élaboration et de calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au sein des Etats membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2014). Les calculs de l'inflation dans l'Union se font à partir de cet indice base 2014 depuis janvier 2017. C'est un indice de type Laspeyres. Dans chacun des huit pays de l'Union, quatre ou cinq zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire de chaque Etat. Les pondérations sont issues des dépenses de consommation qui proviennent des enquêtes de consommation et/ou de suivi de la pauvreté à couverture nationale réalisées auprès des ménages entre 2011 et 2014. Ce travail a permis de déterminer les dépenses de consommation suivant la nomenclature NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose). Ces dépenses ont été ramenées en 2014 en utilisant le taux d'inflation de la période, au cas où l'enquête ne serait pas réalisée au cours de l'année 2014. Les paniers des pays contiennent en moyenne plus de **650** variétés et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **1403** et **5182** suivant les Etats. Dans les Etats de l'UEMOA, au minimum **7400** relevés sont effectués chaque mois.*

Tableau : Statistiques des bases de données IHPC base 2014 des pays de l'UEMOA

<i>Union</i>	<i>Nombre de variétés</i>	<i>Nombre de Points de Ventes</i>	<i>Nombre de produits élémentaires</i>	<i>Nombre de relevés</i>
<i>Moyenne</i>	<i>652</i>	<i>2 387</i>	<i>12 664</i>	<i>15 859</i>
<i>Min</i>	<i>573</i>	<i>1 403</i>	<i>6 028</i>	<i>7 413</i>
<i>Max</i>	<i>722</i>	<i>5 182</i>	<i>19 073</i>	<i>30 520</i>

Source : Commission de l'UEMOA

II. RESUME

En mai 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans la zone UEMOA est de 120,2, en hausse de 0,3% par rapport à son niveau du mois précédent. Comparativement à son niveau de février 2023 et de mai 2022, l'indice a augmenté respectivement de 0,9% et de 3,9%.

En rythme mensuel, l'évolution de l'indice régional émane essentiellement de l'évolution du niveau global des prix observé au Burkina Faso (1,3%), au Bénin (1,2%), au Mali (0,8%), en Guinée-Bissau (0,7%), au Togo (0,3%) et au Sénégal (0,1%). Toutefois, des baisses mensuelles de 0,2% du niveau général des prix ont été observées en Côte d'Ivoire et au Niger au cours de la période sous revue.

Quant au taux d'inflation en moyenne annuelle au mois de mai 2023, il est de 6,8% au niveau régional. Par ordre décroissant, les taux d'inflation sont de 10,8% au Sénégal, 10,1% au Burkina Faso, 9,3% en Guinée-Bissau, 8,2% au Mali, 6,9% au Togo, 5,4% en Côte d'Ivoire, 2,5% au Niger et 2,1% au Bénin. Les trois (03) derniers pays enregistrent un niveau d'inflation inférieur à celui de l'Union.

III. EVOLUTION MENSUELLE

3.1 Au niveau régional

Le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établi à 120,2 dans l'Union en mai 2023. L'indice a progressé ainsi de 0,3% en variation mensuelle.

L'évolution mensuelle de l'indice régional est portée par la hausse du niveau général des prix au Burkina Faso (1,3%), au Bénin (1,2%), au Mali (0,8%), en Guinée-Bissau (0,7%), au Togo (0,3%) et au Sénégal (0,1%). En Côte d'Ivoire et au Niger, le niveau des prix a globalement enregistré un recul de 0,2% en variation mensuelle. (Cf. Tableau 1).

La variation mensuelle de l'IHPC observée en mai 2023 au sein de l'Union est consécutive à la hausse des niveaux de prix des fonctions « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,1%), « Santé » (0,6%), « Restaurant et Hôtel » (0,5%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,2%), « Transport » (0,2%) et « Biens et services divers » (0,1%). (Cf. Tableau 2).

Au regard de la nomenclature secondaire, il ressort que selon la volatilité, l'évolution mensuelle du niveau global des prix est en lien principalement avec la montée des prix des produits frais de 0,9%, des produits de l'énergie de 0,4% et des hors produits frais et énergie de 0,1%. Par rapport au secteur de production, les prix sont montés pour les secteurs primaire (0,7%) et secondaire (0,2%). En fonction de la durabilité des biens, il a été enregistré des hausses de 0,5% pour les biens non-durables, de 0,2% pour les biens semi-durables et de 0,1% pour les biens durables. (Cf. Tableau 3).

3.2 Au niveau des Etats

Au Bénin, en mai 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation est passé de 109,3 à 110,7. Comparativement à février 2023 et à mai 2022, l'indice a respectivement baissé de 1,1% et augmenté de 3,6%.

La variation mensuelle de 1,2% de l'indice global en mai 2023 est marquée par la hausse des prix des produits des fonctions : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,7%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,0%), « Restaurant et hôtel » (0,9%) et « Biens et services divers » (0,2%).

L'analyse de la variation en glissement annuel du niveau général des prix indique que selon la volatilité, la hausse des prix est observée dans toutes les rubriques avec 13,8% pour les produits de l'énergie et 5,4% pour les produits frais. L'inflation sous-jacente s'est établie à 1,9% pour ce mois de mai 2023. Au regard de l'origine des produits, la montée du niveau global des prix provient de l'augmentation du niveau des prix des produits locaux de 4,0% et des prix des produits importés de 2,9%. Par rapport aux secteurs de production des biens et services, la montée des prix fait essentiellement suite à l'accroissement des prix des produits du secteur secondaire (5,6%) et dans une moindre mesure de ceux des secteurs primaire (4,1%) et tertiaire (2,2%). Lorsqu'on s'intéresse au niveau des prix selon la durabilité des produits, on note que la hausse est ressortie aussi bien au niveau des biens non-durables (5,3%), des biens semi-durables (2,1%) que des biens durables (0,7%).

Sur la période sous revue, la hausse du niveau des prix en glissement annuel est principalement imputable à la montée du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (3,1%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (8,0%) et « Transport » (7,1%), « Restaurant et hôtel » (1,7%) et « Biens et services divers » (4,2%). Une analyse au niveau des postes de consommation d'où émanent cette montée du niveau des prix, révèle principalement les poissons et autres produits séchés ou fumés (21,2%), les poissons frais (6,3%), les huiles (13,3%), les légumes frais en fruits ou racine (10,1%) et les laits infantiles et farines lactées pour bébé (13,8%) pour la première fonction de consommation. En ce qui concerne les autres fonctions, l'impulsion de la hausse découle essentiellement des combustibles liquides (27,2%), combustibles solides et autres (24,2%), carburants et lubrifiants (10,7%) et transport routier de passagers (8,2%). Notons toutefois la baisse du niveau des prix des céréales non transformées de 4,1% sur la période mentionnée plus haut.

En moyenne annuelle, le taux d'inflation en mai 2023 est de 2,1% soit une augmentation de 0,3 point de pourcentage comparativement au mois précédent.

Au Burkina Faso, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en mai 2023 est de 124,1 traduisant une hausse de 1,3% par rapport à avril 2023. Comparé à février 2023, le niveau de l'indice a progressé de 2,3%. Par rapport à sa valeur de mai 2022, l'indice a baissé de 0,3%.

En variation mensuelle, l'augmentation du niveau global des prix est liée substantiellement à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,5%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (6,33), « Restaurant et hôtel » (0,3%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,1%).

Le recul en mai 2023 du niveau global des prix comparativement à mai 2022 découle de la baisse du niveau de prix de certaines rubriques de la nomenclature secondaire. En effet, la baisse de l'indice globale fait suite à celle du niveau des prix des produits frais qui a évoluée de 4,8%. Selon l'origine des produits, la diminution du niveau des prix émane essentiellement de la baisse des prix des produits locaux de 1,9%. En s'intéressant au

secteur de production, la variation des prix observée au niveau global provient essentiellement de la régression des prix des produits du primaire (4,5%). Vu sous l'angle de la durabilité des produits, c'est le niveau des prix des biens non-durables qui a baissé.

L'évolution de l'indice global en mai 2023 par rapport au même mois de 2022 tient principalement du retour à la baisse des produits de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,7%). Cependant le niveau des fonctions suivantes continue d'enregistrer des progressions : « Transport » (6,5%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,1%) et « Restaurant et hôtel » (4,4%).

Sur cette même période, les céréales non transformées (-6,8%), les farines, semoules et gruaux (-6,1%), les viandes de mouton ou chèvre (-13,7%), de bœuf (-5,0%), des légumes secs et oléagineux (-19,8%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (-3,4%), les tubercules et plantain (-14,2%), les livres scolaires (-2,3%), les tabacs et stupéfiants (-1,1%), les tissus d'habillements (-1,1%) et les médicaments modernes (-0,2%) sont les principaux postes de consommation qui ont entraîné le recul du niveau global des prix.

L'inflation en moyenne annuelle au mois de mai 2023 est de 10,1% soit une baisse de 1,4 point de pourcentage.

En Côte d'Ivoire, en mai 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est établi à 120,4. Ainsi, il a régressé de 0,2% par rapport à avril 2023 et augmenté de 0,6% par rapport à février 2023. Sur une année, l'indice a augmenté de 4,8%.

La variation mensuelle du niveau global des prix fait suite principalement à la baisse des niveaux de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,8%), « Communication » (-1,1%), « Articles d'habillement et chaussure » (-0,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,1%).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, l'évolution en glissement annuel de l'indice indique des niveaux de prix en hausse de 9,8% pour les produits frais, 4,9% pour les produits de l'énergie et de 3,3% pour les hors produits frais et énergie. Selon la provenance des biens et services, le niveau des prix a augmenté à tous les niveaux de l'ordre de 4,7% pour les produits locaux et de 6,2% pour les produits importés. En fonction du secteur de production, les niveaux des prix des biens et services ont progressé de 7,9% pour le primaire, de 3,4% pour le secondaire et de 4,8% pour le tertiaire. Pour ce qui est de la durabilité des biens, les prix ont évolué de 6,4% pour les biens non-durables et de 1,6% pour les biens semi-durables, mais ont baissé de 0,2% pour les biens durables.

En mai 2023, c'est principalement la hausse des niveaux de prix des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (6,7%), « Transport » (9,7%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (4,9%) et « Restaurant et hôtel » (7,0%) qui est à l'origine de l'évolution observée du niveau général des prix comparativement à mai 2022. Sur cette même période, au regard des postes de consommation, c'est le renchérissement des céréales non transformées (9,7%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (22,8%), des huiles (18,5%), des Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (3,1%), des loyers effectifs des locataires et sous locataires (5,4%), des carburants et lubrifiants (11,9%), du transport routier de passagers (10,7%) et des restaurants, cafés et établissements similaires (7,6%) qui est à l'origine de la hausse du niveau global des prix.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 5,4 % en mai 2023, soit une légère progression de 0,1 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

En Guinée-Bissau, pour le mois de mai 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a augmenté de 0,7% en variation mensuelle pour se situer à 127,3. Par rapport à son niveau de février 2023 et de mai 2022, l'indice a respectivement progressé de 1,5% et de 10,0%.

La progression mensuelle du niveau global des prix émane de la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,1%).

Au regard de la volatilité, la montée du niveau global des prix en glissement annuel découle de l'évolution des prix des produits de toutes les rubriques de la nomenclature avec 10,2% de hausse pour les prix des produits les moins volatils du panier IHPC, 13,3% pour les produits frais et 6,0% pour les produits de l'énergie. Selon la provenance des biens et services, la hausse du niveau général des prix fait suite essentiellement à celle du niveau des prix des produits locaux (9,5%). Tenant compte du secteur de production, ce sont les hausses aussi bien des prix des produits des secteurs primaire (13,8%), secondaire (10,4%) que tertiaire (5,4%) qui ont impulsé la montée du niveau global. Selon la durabilité des biens, ce sont les biens non-durables (11,5%), les biens semi-durables (2,9%) et les biens durables (1,3%) qui ont entraîné l'augmentation en glissement annuel de l'Indice.

En mai 2023, c'est essentiellement la hausse des prix des biens et services des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (14,9%), « Transport » (11,0%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (9,5%), « Articles d'habillement et chaussures » (1,3%) et « Santé » (2,5%) qui est à l'origine de la montée du niveau des prix observés par rapport à mai 2022. Au niveau des postes de consommation, la hausse du niveau global des prix est essentiellement due à l'augmentation des prix des céréales non transformées (21,1%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (29,3%), des huiles (13,5%), légumes frais en fruits ou racines (15,8%) et des légumes secs et oléagineux (38,7%) pour ce qui est des produits de la première fonction de consommation ; les combustibles solides et autres (12,9%), et le transport routier de passagers (15,1%) pour les fonctions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » et « Transport ».

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 9,3% en mai 2023, ce qui correspond à une augmentation de 0,3 point de pourcentage par rapport à son niveau du mois précédent.

Au Mali, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de mai 2023 a augmenté de 0,8% comparativement au mois précédent avec un niveau affiché de 117,8. Il marque une hausse de 1,6% par rapport au mois de février 2023 et de 3,0% par rapport à la même période de l'année 2022.

En mai 2023, le rebond du niveau global des prix résulte principalement de la hausse du niveau des prix des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,8%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (1,7%), « Santé » (2,2%), « Articles d'habillement et chaussure » (0,7%) et « Transport » (0,6%).

La progression observée en un an sur le niveau général des prix fait suite principalement à l'accroissement des niveaux de prix des produits de l'énergie 10,9% et des hors produits frais et énergie (2,3%). Cependant, les produits frais ont enregistré sur la même période une baisse de 4,3%. Par rapport à l'origine des produits, la hausse des prix provient du renchérissement des biens et services importés (3,5%). Selon leur secteur de production, elle fait suite à la progression des produits du secondaire (6,3%) et du tertiaire (2,6%). Au regard de la durabilité des biens, la hausse a été observée pour les biens semi-durables

(6,7%) et dans une moindre mesure pour les biens non durables (0,5%). Pour les biens durables leur niveau de prix est en baisse (-2,9%) sur cette même période.

L'augmentation observée du niveau global fait suite à la hausse des niveaux de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,7%), « Loisir et culture » (33,1%), « Article d'habillement et chaussure » (3,2%) et « Biens et services divers » (7,7%). L'évolution de l'indice fait suite à la montée du niveau des prix pour les postes de consommation suivants : les céréales non transformées (4,0%), les pâtes alimentaires (12,8%), les poissons frais (8,4%), les légumes frais en feuilles (16,5%), le gaz (51,7%), les services hospitaliers (15,6%), les carburants et lubrifiants (11,7%), le transport routier de passagers (26,5%) et les services des restaurants, cafés et établissements similaires (4,4%).

L'inflation en moyenne annuelle se situe à 8,2% en mai 2023, soit un repli de 0,6 point de pourcentage par rapport à son niveau d'avril 2023.

Au Niger, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en mai 2023 est de 113,6 soit une baisse de 0,2% comparativement à avril 2023. Par rapport aux mois de février 2023 et de mai 2022, les prix ont augmenté respectivement de 0,5% et de 0,2%.

La baisse du niveau général des prix en mai 2023 par rapport au mois précédent résulte essentiellement du recul du niveau des prix des produits pour les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,5%), « Boissons alcoolisée, tabacs et stupéfiants » (-0,5%) et « Transport » (-0,1%).

De l'analyse selon la volatilité, il ressort que la variation en glissement annuel de l'Indice global découle essentiellement de l'augmentation du niveau des prix des hors produits frais et énergie (2,5%). Cependant, les produits frais et les produits de l'énergie ont connu une baisse respectivement de 3,9% et de 0,4%. Selon la provenance des biens et services, l'augmentation du niveau des prix émane de celle des prix des produits importés de 1,2%. De l'observation selon le secteur de production, il ressort que les secteurs secondaire (1,4%) et tertiaire (2,3%) ont des prix en progression, tandis que le niveau de prix a replié de 4,5% pour les produits du primaire. Au regard de la durabilité, la hausse globale de l'indice fait suite à celle des biens semi-durables (1,3%) et des biens durables (1,3%).

La variation en glissement annuel de l'indice global est en lien avec l'évolution des indices des fonctions « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (4,2%), « Transport » (2,0%), « Biens et services divers » (4,6%) et « Articles d'habillement et chaussures » (1,6%). A un niveau plus détaillé, la hausse annuelle émane de celle du niveau des prix du transport routier de passagers (10,7%) et des services des restaurants, cafés et établissements similaires (2,2%). Notons toutefois la baisse du niveau des prix des céréales non transformées (-7,5%) et des légumes frais en fruit ou racine (-10,0%).

En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 2,5% en mai 2023, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage comparativement au mois précédent.

Au Sénégal, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de mai 2023 s'est établi à 125,0, ce qui traduit une légère hausse de 0,1% en variation mensuelle. Comparé à son niveau de février 2023 et de mai 2022, l'indice a respectivement baissé de 0,1% et augmenté de 8,3%.

La variation mensuelle de l'indice global fait suite principalement au renchérissement des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,04%), « Biens et services divers » (1,4%), « transport » (0,1%) et « Communication » (0,5%).

Toutefois, les baisses du niveau des prix de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,2%) et « Santé » (-0,3%) ont contribué à atténuer l'ampleur de la hausse du niveau global.

En rythme annuel, le niveau des prix des produits frais a augmenté de 11,7%, celui des produits de l'énergie de 13,5% et celui des hors produits frais et énergie de 5,5%. Selon la provenance des produits, la hausse du niveau des prix en variation annuelle a été observée aussi bien pour les produits locaux (8,5%) que pour les produits importés (6,8%). Selon le secteur de production, la montée des prix s'est ressentie à tous les niveaux : primaire (10,2%), secondaire (6,9%) et tertiaire (5,0%). Au regard de la durabilité des biens, le niveau des prix a augmenté de 9,8% pour les biens non-durables, de 5,6% pour les biens semi-durables et de 2,0% pour les biens durables.

En glissement annuel, la hausse de l'Indice global découle principalement des évolutions de prix enregistrées pour les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (10,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,1%), « Loisirs et culture » (15,7%), « Articles d'habillement et chaussures » (4,6%), « Restaurant et hôtel » (7,9%) et « Biens et services divers » (7,7%). L'évolution de l'indice émane des postes de consommation ci-après : céréales non transformées (12,8%), poissons et autres produits séchés ou fumés (34,6%), huiles (15,8%), légumes frais en fruits ou racine (33,2%), légumes secs et oléagineux (24,9%), électricité (20,5%), combustibles solides et autres (22,4%), carburants et lubrifiants (18,3%), communication téléphonique (7,9%), services des restaurants, cafés et établissements similaires (8,2%) et produits pour soins corporels (9,6%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est à 10,8% en mai 2023, soit une légère augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

Au Togo, en mai 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation affiche un niveau de 126,5 traduisant une hausse de 0,3% en variation mensuelle. Comparé à son niveau de février 2023 et de mai 2022, l'indice a respectivement augmenté de 3,1% et 5,8%.

La progression mensuelle du niveau général des prix fait suite principalement à la montée des prix des biens et services des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%), « Restaurant et hôtel » (0,7%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,2%).

La montée simultanée en glissement annuel des niveaux de prix des produits frais (1,7%), des produits de l'énergie (13,4%) et des hors produits frais et énergie (6,4%) a entraîné celle du niveau global des prix. Relativement à la provenance des biens et services, les niveaux de prix sont tous en hausse avec des variations de 4,6% pour les produits locaux et dans une plus grande mesure de 8,7% pour les produits importés. Selon le secteur de production des biens et services, l'augmentation du niveau général des prix émane essentiellement de la hausse des prix des produits du secondaire (8,6%) et du tertiaire (4,3%). Au regard de la durabilité des biens, tous les niveaux de prix sont en hausse : 6,3% pour les biens non durables, 6,4% pour les pour les semi-durables et de 2,5% pour les durables.

Les variations du niveau des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,1%), « Transport » (10,2%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (9,1%), « Restaurant et hôtel » (14,2%), et « Articles d'habillement et chaussures » (7,1%) expliquent en grande partie la hausse en glissement annuel de l'IHPC du Togo. Au niveau poste, la progression du niveau des prix des fonctions citées plus haut a été impulsée par

celle des niveaux de prix des céréales non transformées (0,5%), des pâtes alimentaires (10,6%), des légumes frais en fruits ou racine (5,1%), du gaz (51,9%), Combustibles solides et autres (14,4%), des carburants et lubrifiants (13,8%), du transport routier de passagers (14,1%) et des services des restaurants, cafés et établissements similaires (14,3%).

Le taux d'inflation moyen annuel s'est établi à 6,9% en mai 2023 marquant une quasi-baisse de 0,2% par rapport au mois précédent.

IV. EVOLUTION ANNUELLE

En mai 2023, le niveau de l'IHPC a enregistré une progression de 3,9% dans la zone UEMOA comparativement à son niveau de mai 2022. Sur cette même période, les différentes variations par ordre décroissant enregistrées sont de 10,0% en Guinée-Bissau, 8,3% au Sénégal, 5,8% au Togo, 4,8% en Côte d'Ivoire, 3,6% au Bénin, 3,0% au Mali, 0,2% au Niger, et -0,3% au Burkina Faso. (Cf. Graphique 1). Cette inflation est donc en baisse dans la quasi-totalité des pays de l'Union comparativement à son niveau du mois précédent. C'est en Guinée-Bissau uniquement qu'elle est demeurée stable.

En ce qui concerne particulièrement les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », entre mai 2022 et mai 2023, l'indice s'est accru de 3,5% soit un recul de 2,0 points de pourcentage par rapport à son niveau du mois précédent. (Cf. Graphique 2).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle au mois mai 2023 est de 6,8% au niveau régional. Dans les différents Etats de l'Union, par ordre décroissant, les taux d'inflation sont de 10,8 au Sénégal, 10,1% au Burkina Faso, 9,3% en Guinée-Bissau, 8,2% au Mali, 6,9% au Togo, 5,4% en Côte d'Ivoire, 2,5% au Niger et 2,1% au Bénin. Ainsi, les trois derniers pays enregistrent un niveau d'inflation inférieur à celui de l'Union. (Cf. Tableau 5).

L'inflation régionale en moyenne annuelle au mois de mai 2023 est tirée principalement par l'évolution du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (10,0%) et dans une moindre mesure, par l'augmentation du niveau des prix pour les produits des autres fonctions de consommation : « Transport » (7,7%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,7%), « Loisirs et culture » (5,5%), « Restaurant et Hôtel » (5,3%) et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (5,1%), (Cf. Tableau 6).

Vu sous l'angle de la nomenclature secondaire, l'inflation régionale en moyenne annuelle en mai 2023 est tirée aussi bien par les produits frais, les produits de l'énergie que par les hors produits frais et énergie qui ont tous progressé en moyenne annuelle respectivement de 11,0%, 10,2% et 4,7%. Selon le secteur de production des biens et services, la hausse des prix est affichée à tous les niveaux : 10,6% pour le primaire, 6,2% pour le secondaire et 3,5% pour le tertiaire. Au regard de la durabilité des biens, les biens non-durables, les semi-durables et les biens durables ont tiré à la hausse le niveau général des prix avec des évolutions respectives de 9,2%, de 3,4% et 1,1% observées en mai 2023. (Cf. Tableau 7).

V. ANNEXES

Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		mai-22	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	760	106,8	111,9	112,5	109,3	110,7	1,2	-1,1	3,6
BURKINA FASO	1258	124,5	121,3	122,1	122,5	124,1	1,3	2,3	-0,3
COTE D'IVOIRE	3131	114,9	119,6	120,1	120,7	120,4	-0,2	0,6	4,8
GUINEE-BISSAU	141	115,7	125,4	125,5	126,4	127,3	0,7	1,5	10,0
MALI	1428	114,4	116,0	118,9	116,9	117,8	0,8	1,6	3,0
NIGER	1111	113,3	112,9	113,3	113,7	113,6	-0,2	0,5	0,2
SENEGAL	1491	115,5	125,2	124,3	125,0	125,0	0,1	-0,1	8,3
TOGO	681	119,6	122,6	123,5	126,1	126,5	0,3	3,1	5,8
UEMOA	10000	115,7	119,1	119,8	119,8	120,2	0,3	0,9	3,9

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA

FONCTIONS	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		mai-22	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	1 mois	3 mois	12 mois
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	126,8	129,2	130,8	130,8	131,3	0,4	1,6	3,5
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	121	124,1	125,0	125,9	124,5	127,1	2,1	1,7	2,4
Articles d'habillement et chaussures	703	108,3	111,2	111,1	111,1	111,1	0,0	0,0	2,6
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1108	110,9	117,2	116,8	116,5	116,8	0,2	-0,4	5,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	452	107,9	111,2	111,1	111,1	111,2	0,1	0,0	3,1
Santé	423	107,2	108,1	107,3	107,5	108,2	0,6	0,1	0,9
Transports	892	106,0	112,5	113,3	113,0	113,2	0,2	0,7	6,8
Communication	487	96,2	96,9	97,3	97,5	97,0	-0,5	0,0	0,8
Loisirs et culture	254	103,0	110,6	107,9	110,6	110,6	0,1	0,0	7,5
Enseignement	231	108,4	110,1	109,9	110,1	110,0	-0,1	-0,1	1,4
Restaurant et Hôtel	639	111,0	116,7	117,0	118,0	118,6	0,5	1,7	6,9
Biens et services divers	444	109,5	112,6	112,6	112,9	113,1	0,1	0,4	3,2
UEMOA	10000	115,7	119,1	119,8	119,8	120,2	0,3	0,9	3,9
Hors produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5753,7	110,9	112,1	112,0	112,1	112,4	0,2	0,3	1,3

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de mai 2023)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	7,3	2,8	-0,3	1,5	1,1	-0,5	-0,4	-0,2	0,9
Energie	1,0	0,1	-0,3	-0,7	1,5	0,3	-0,1	0,5	0,4
Hors produits frais et énergie	0,0	0,2	0,0	0,5	0,2	-0,2	0,3	0,2	0,1
Local	2,9	1,5	-0,2	0,9	0,9	-0,3	0,1	0,0	<i>nd</i>
Importé	0,0	0,6	0,4	0,3	-0,2	0,0	-0,1	0,4	<i>nd</i>
Primaire	9,1	1,9	0,1	1,8	1,6	-0,4	0,0	-0,5	0,7
Secondaire	0,1	0,7	-0,5	0,6	0,9	-0,1	0,1	0,3	0,2
Tertiaire (services)	0,3	0,0	0,1	0,0	-0,8	0,0	0,2	0,1	0,0
Non durable	3,6	1,6	-0,3	0,8	0,9	-0,4	0,0	0,2	0,5
Semi Durable	0,6	0,0	-0,2	0,1	1,5	0,2	0,1	0,2	0,2
Durable	-0,2	0,0	0,2	0,0	0,4	0,2	-0,2	-0,1	0,1

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de mai 2023)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	5,4	-4,8	9,8	13,3	-4,3	-3,9	11,7	1,7	2,7
Energie	13,8	11,5	4,9	6,0	10,9	-0,4	13,5	13,4	8,9
Hors produits frais et énergie	1,9	1,5	3,3	10,2	2,3	2,5	5,5	6,4	3,4
Local	4,0	-1,9	4,7	9,5	-0,4	-1,8	8,5	4,6	<i>nd</i>
Importé	2,9	3,8	6,2	8,8	3,5	1,2	6,8	8,7	<i>nd</i>
Primaire	4,1	-4,5	7,9	13,8	-2,6	-4,5	10,2	-2,1	2,7
Secondaire	5,6	3,3	3,4	10,4	6,3	1,4	6,9	8,6	5,0
Tertiaire (services)	2,2	2,8	4,8	5,4	2,6	2,3	5,0	4,3	3,9
Non durable	5,3	-1,1	6,4	11,5	0,5	-1,0	9,8	6,3	3,7
Semi Durable	2,1	0,8	1,6	2,9	6,7	1,3	5,6	6,4	3,2
Durable	0,7	2,8	-0,2	1,3	-2,9	1,3	2,0	2,5	0,9

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union

PAYS	Pondération	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23
BENIN	760	1,4	0,8	1,2	1,6	1,8	2,1
BURKINA FASO	1258	14,1	14,1	13,7	12,8	11,5	10,1
COTE D'IVOIRE	3131	5,2	5,1	5,2	5,2	5,3	5,4
GUINEE-BISSAU	141	7,9	8,2	8,5	8,8	9,0	9,3
MALI	1428	9,7	9,4	9,3	9,2	8,8	8,2
NIGER	1111	4,2	4,0	3,6	3,3	3,0	2,5
SENEGAL	1491	9,7	10,1	10,3	10,6	10,8	10,8
TOGO	681	7,6	7,6	7,3	7,1	7,1	6,9
UNION	10000	7,4	7,4	7,3	7,2	7,1	6,8

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices des fonctions de consommation

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	12,5	12,1	11,7	11,3	10,8	10,0
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	121	5,4	5,9	6,2	6,6	5,7	5,1
Articles d'habillement et chaussures	703	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1108	4,8	5,0	5,2	5,5	5,6	5,7
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	452	2,3	2,5	2,6	2,8	2,9	3,0
Santé	423	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5
Transport	892	5,6	6,2	6,7	7,2	7,5	7,7
Communication	487	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Loisir et culture	254	3,0	3,2	3,8	3,9	4,7	5,5
Enseignement	231	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1
Restaurant et hôtel	639	3,5	3,8	4,2	4,6	4,9	5,3
Biens et services divers	444	3,0	3,0	3,1	3,2	3,2	3,2
Global	10000	7,4	7,4	7,3	7,2	7,1	6,8

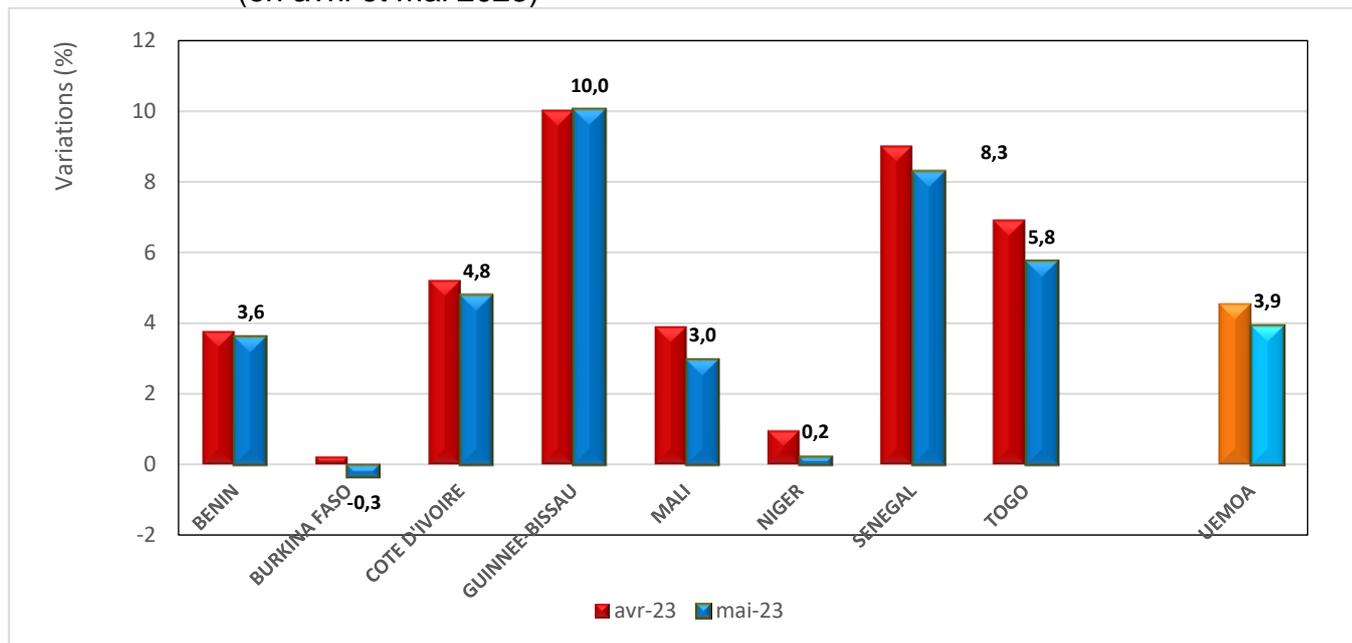
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 7 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices de la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23
Produit frais	2425,2	14,8	14,1	13,4	12,8	12,0	11,0
Energie	721,4	7,1	7,8	8,7	9,6	9,9	10,2
Hors produits frais et énergie	6853,4	4,9	4,9	5,0	5,0	4,8	4,7
Primaire	2893,6	13,3	13,0	12,5	12,1	11,5	10,6
Secondaire	4170,8	5,6	5,7	5,9	6,1	6,2	6,2
Tertiaire (services)	2935,6	2,7	2,8	3,0	3,1	3,3	3,5
Non durable	5596,8	10,7	10,6	10,4	10,2	9,8	9,2
Semi Durable	1250,5	2,7	2,8	3,0	3,2	3,3	3,4
Durable	464,8	1,0	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1

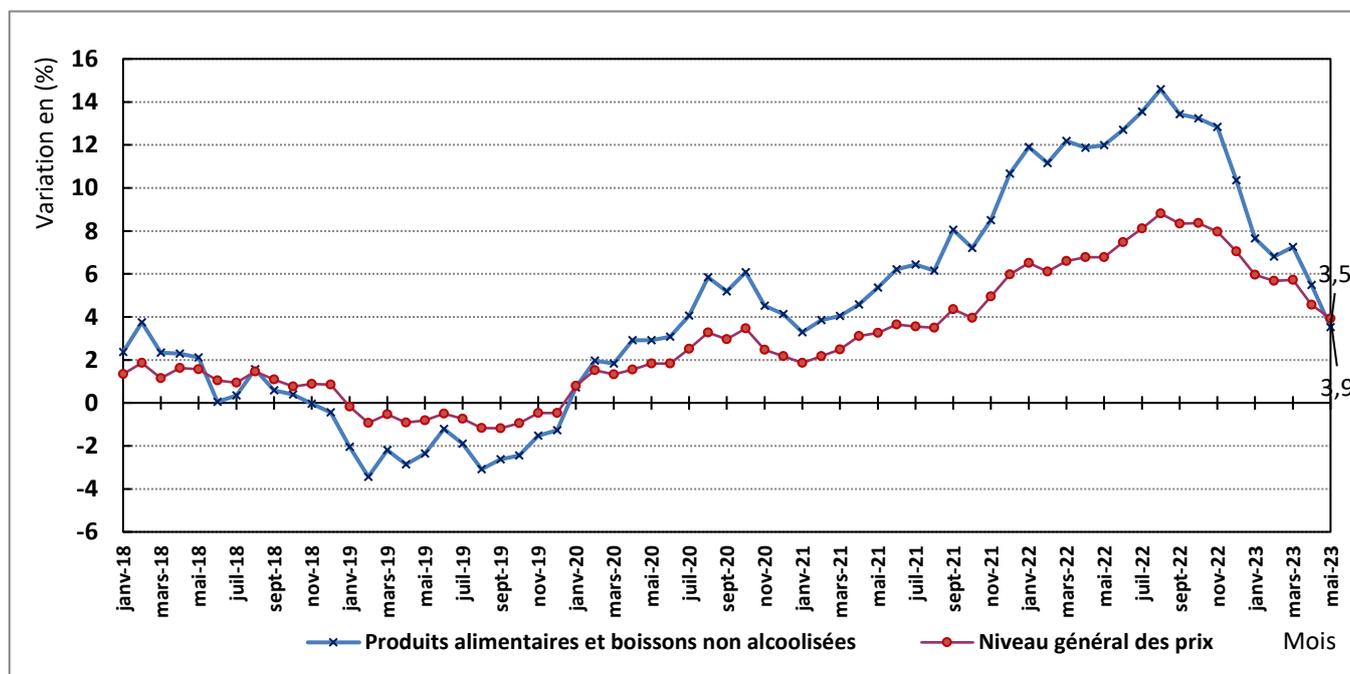
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (en avril et mai 2023)



Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union



Source : INS/Commission de l'UEMOA